

Directives pour l'évaluation pronostique des entraîneurs

Ski de fond

1. Généralités

Les directives pour l'évaluation pronostique des entraîneurs servent de document de base pour l'évaluation globale de l'évolution des performances et du potentiel des athlètes dans les domaines de l'élite et de la relève.

2. Critères pour l'évaluation des entraîneurs élite et relève

Les athlètes sont évalués par les entraîneurs tout au long de la saison. Ces évaluations sont ensuite rassemblées et servent de base de discussion pour les sélections.

Les éléments suivants sont évalués :

- ▷ Résultats au niveau international (évolution des performances)
- ▷ Disposition pour le sport de compétition et de haut niveau
- ▷ Disposition à collaborer avec Swiss-Ski
- ▷ Classement FIS/IBU comme base (évaluation individuelle selon les conditions)
- ▷ Technique, capacités motrices
- ▷ Tactique, capacités cognitives
- ▷ Attitude, capacités émotionnelles
- ▷ Motivation, engagement
- ▷ Condition et capacités physiques
- ▷ Potentiel d'évolution

3. Évaluation relève

- 3.1. Les athlètes non sélectionnés pour un cadre C Swiss-Ski (pour U20 et plus jeunes) sur la base des résultats peuvent passer dans le cadre C de Swiss-Ski (pour U20 et plus jeunes) sur la base de leur potentiel.
- 3.2. Sont sélectionnés les athlètes qui disposent du potentiel (situation dans le parcours de l'athlète FTEM) pour s'établir au sein de l'élite internationale élargie ou en atteindre le niveau.
- 3.3. Un classement est établi pour chaque année de naissance en fonction des critères suivants :

Légende

CMJ	Championnats du monde juniors de ski de fond FIS
COC	Coupe des Alpes FESA (ski de fond)
FESAG	FESA Games ski de fond
CS	Championnats suisses ski de fond
SC	Coupe suisse ski de fond
HNT	Helvetia Nordic Trophy ski de fond

MAIN PARTNER



PREMIUM PARTNER

RAIFFEISEN

helvetia

BKW

GOLD PARTNER



MEDIA PARTNER

SRG SSR

EQUIPMENT PARTNER



DESCENTE



Catégorie U20

Performances selon les classements et les points FIS lors des CMJ, COC et FESAG	Pondération 60%
Tests de performance spécifiques : Nordic Weekend et Swiss-Ski Power Test (course de 3000 mètres)	Pondération 10% chacun
Évaluation du potentiel sur la base de l'évaluation de l'athlète par Swiss-Ski, effectuée en collaboration avec les associations régionales ou les coaches et entraîneurs des centres d'entraînement (questionnaire)	Pondération 10%
Évaluation en tenant compte des contenus sélectionnés des entraînements (journal d'entraînement)	Pondération 10%

Catégorie U18

Performances selon les classements et les points FIS lors des COC, FESAG U18, CS et SC	Pondération 60%
Tests de performance spécifiques : Nordic Weekend et Swiss-Ski Power Test (course de 3000 mètres)	Pondération 10% chacun
Évaluation du potentiel sur la base de l'évaluation de l'athlète par Swiss-Ski, effectuée en collaboration avec les associations régionales ou les coaches et entraîneurs des centres d'entraînement (questionnaire)	Pondération 10%
Évaluation en tenant compte des contenus sélectionnés des entraînements (journal d'entraînement)	Pondération 10%

Catégories U16 et U14

Performances selon les classements et les points Swiss-Ski lors de compétitions de l'HNT	Pondération 60%
Tests de performance spécifiques : Swiss-Ski Power Test (course de 3000 mètres)	Pondération 20%
Évaluation du potentiel sur la base de l'évaluation de l'athlète par Swiss-Ski, effectuée en collaboration avec les associations régionales ou les coaches et entraîneurs des centres d'entraînement (questionnaire)	Pondération 10%
Évaluation en tenant compte des contenus sélectionnés des entraînements (journal d'entraînement)	Pondération 10%

4. Dispositions groupe de candidats

- 4.1. Swiss-Ski gère un groupe de candidats en ski de fond pour les athlètes de la catégorie U18. Exceptionnellement, des athlètes plus âgés avec statut de blessé peuvent être admis dans le groupe de candidats.
- 4.2. Les athlètes de ce groupe n'ont pas le statut de cadre Swiss-Ski.
- 4.3. Le groupe se compose de jeunes athlètes talentueux et motivés. L'objectif est de les rapprocher du cadre C.
- 4.4. La sélection est effectuée sur la base des classements par année de naissance.

5. Dispositions relatives à l'attribution des Swiss Olympic Talent Cards

- 5.1. L'attribution des Swiss Olympic Talent Cards s'effectue par Swiss Olympic sur demande de Swiss-Ski.
- 5.2. Les athlètes sélectionnés pour le cadre C (pour U20 et plus jeunes) ou le groupe de candidats obtiennent une Talent Card National, pour autant que tous les critères pour le classement par année de naissance soient remplis (exception : absence au Nordic Weekend avec attestation médicale).
- 5.3. Pour les catégories U20 et U18, les Talent Cards National et les Talent Cards Regional sont attribuées à des athlètes des organismes responsables de la promotion de la relève (promotion de la relève Swiss Olympic) sur la base du classement par année de naissance, pour autant que tous les critères pour le classement par année de naissance soient remplis (exception : absence au Nordic Weekend avec attestation médicale).
- 5.4. Pour les catégories U16 à U14, les Talent Cards Regional sont attribuées sur la base du classement par année de naissance, sur demande de l'organisme responsable de la promotion de la relève compétent (exception : U14 pour les nouvelles et nouveaux athlètes, pour autant que trois des quatre critères pour le classement par année de naissance soient remplis).

Worblaufen, mars 2024

Swiss-Ski



Guri Knotten

Directrice Ski Nordique



Lars Brönnimann

Chef Ski de fond



Edi Zihlmann

Chef de la relève Ski de fond